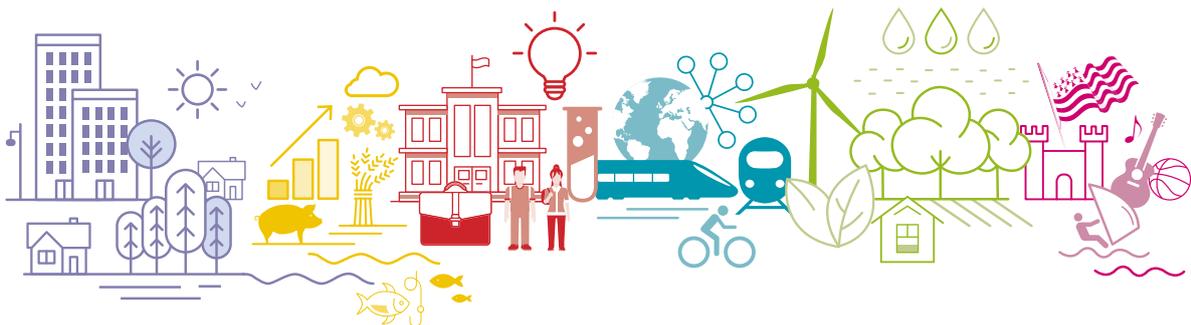


# BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

## DÉCISION MODIFICATIVE n° 2 AU BUDGET 2020

# 2020

Conseil régional de Bretagne – Juillet 2020



Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

# Sommaire

<b>Pages</b>	
<b>5</b>	<b>Introduction générale</b>
<b>9 à 15</b>	<b>Tableaux récapitulatifs</b>
<b>17 à 22</b>	<b>Ressources disponibles</b>
<b>23 à 31</b>	<b>Dépenses</b>

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

# Introduction générale

La crise sanitaire qui vient de frapper le monde sur ce premier semestre 2020 constitue une crise jamais connue. La virulence de la maladie, la rapidité de sa contagion à l'échelle de la planète et les mesures de protection décidées par la quasi-totalité des autorités nationales n'a rien de comparable. C'est un drame humain. Les effets économiques et sociaux de cette crise sanitaire sont et seront également majeurs.

En France les estimations de perte de produit intérieur brut sont chaque mois révisées avec des ampleurs toujours plus importantes : -1% de PIB 2020 annoncé en mars, - 8% pronostiqués en avril et on évoque -11% de PIB 2020 début juin. De même, malgré les mesures d'urgence prises par l'Etat et les collectivités locales le chômage repart à la hausse.

Pour la Région Bretagne le premier temps a été celui de la réaction et de la solidarité. Au rythme des commissions permanentes de mars, avril et juin et avec l'adoption d'une première décision modificative exceptionnelle dès le 9 avril ce sont 130M€ que la Région a mobilisé en urgence pour l'emploi, la vie associative et la solidarité.

Ces mesures de soutien étaient nécessaires. Elles ont été utiles et fortement sollicitées. Le comité de suivi financier de la crise sanitaire installé dès le 23 mars sous l'autorité du président de la commission des finances et des affaires générales a eu à connaître de l'ensemble de ces mesures de même que les membres de la commission. Ils ont aussi pris connaissance de l'impact majeur que commence à avoir cette crise sanitaire sur les finances régionales et plus particulièrement sur les pertes de recettes.

Alors qu'aujourd'hui vient le temps du redémarrage, nous devons l'engager en pleine lucidité :

- la crise sanitaire va impacter terriblement nos recettes fiscales et commerciales (entre 150M€ et 280M€ de recettes sur deux ans)
- la crise sanitaire bouleverse l'usage et les équilibres économiques des transports publics (aucune recette pendant deux mois, et remontée progressive de l'offre de transport public régionale BreizhGo depuis le 11 mai mais avec des recettes très faibles).
- des mesures d'accompagnement ont déjà été prises pour près de 130M€.

Mais, parce que nous avons su conserver une bonne situation financière tout en investissant massivement pendant 5 années, parce que la crise économique et sociale sera aussi rude que la crise sanitaire l'a été, nous devons poursuivre notre accompagnement des acteurs du territoire, des bretonnes et des bretons.

A travers ce budget supplémentaire nous mobilisons 180,8M€ pour :

- Renforcer notre action en faveur de l'emploi (+46,8 M€)
- Réduire la fragilité des entreprises (+30M€)
- Maintenir des services régionaux de transport publics performants et viables malgré les baisses de fréquentation (+18M€)
- Prévoir une enveloppe d'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois pour le second semestre (+20M€)
- Provisionner les risques financiers futurs liés à la crise sanitaire et aux pertes de recettes de CVAE (66M€ de provision pour risque)

Malgré les pertes de recettes fiscales d'ores et déjà constatées et celles à venir, cette mobilisation est rendue possible par un ajustement des dépenses régionales qui n'ont pas pu être réalisées en raison de la période de confinement (73M€) et par un recours accru à l'endettement hauteur de 114M€ (+45M€ d'emprunt nouveau et 69M€ de reprise du résultat 2019).

Ce faisant, la Région mobilise au maximum sa capacité d'endettement pour engager ce redémarrage.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de ce budget supplémentaire, décision modificative n°2, au budget de l'exercice 2020. Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Président,



Loïc Chesnais-Girard

# \\ Un budget supplémentaire de 114 M€ pour faire face à la crise



## Dépenses

### La Région mobilisée :

- Action en faveur de l'emploi (47M€)
- Soutien aux entreprises (30M€)
- Maintien des services publics régionaux de transports (18M€)
- Accompagnement des filières et des demandeurs d'emplois (20M€)
- Provision pour les risques futurs (66M€)



+181M€



### Les mesures nouvelles et ajustements des dépenses « hors crise »

- Régularisation du pass ressources pédagogiques suite à l'amendement du budget



+6M€



### L'impact de la crise sur les dépenses régionales:

- Réduction imposée de l'offre de transport
- Fermeture de lycées
- Interruption des travaux
- Ajustement des frais de fonctionnement ( télétravail, équipement de protection...)



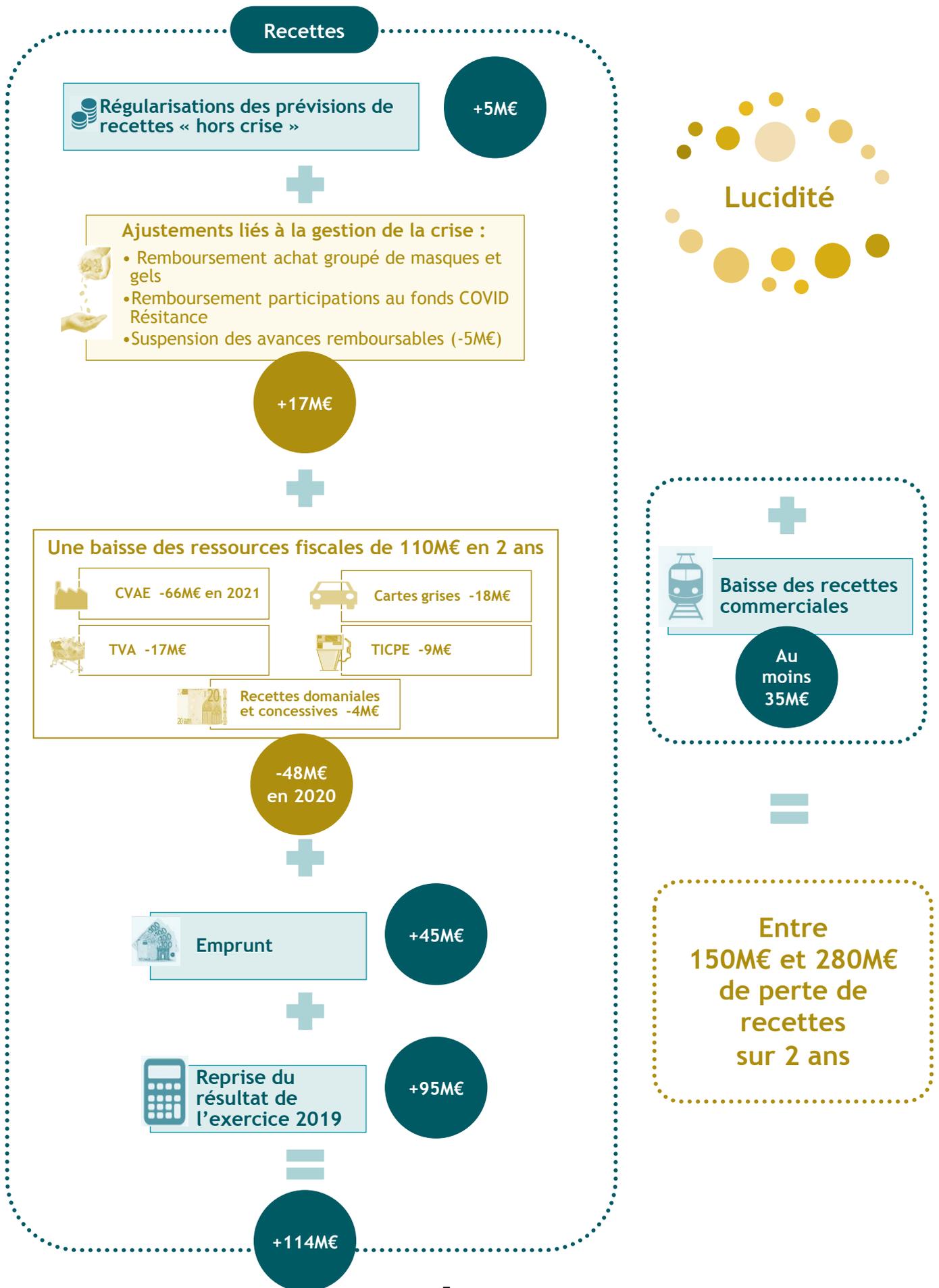
-73M€



+114M€



# Un impact majeur de la crise sur les recettes régionales



Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

# Tableaux récapitulatifs

→ Décomposition des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2019

		Montants arrondis en euros	
	DEPENSES	RECETTES	DISPONIBLE A REPORTER
Restes à réaliser de l'exercice 2019	Crédits de paiement d'investissement		
	199 435 268 €		
	provision pour gestion de dette et de trésorerie	199 435 268 €	199 435 268 €
	<b>Total des reports</b>		<b>0 €</b>
Résultats de clôture 2019	> Résultat constaté au compte administratif		
	Excédent de fonctionnement	86 114 339 €	
	Excédent d'investissement	8 639 999 €	
	> Résultat intégré suite à la dissolution du syndicat mixte de la Maison de la Bretagne		
	Excédent de fonctionnement	12 882 €	
	Excédent d'investissement	72 454 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>294 189 605 €</b>	<b>94 839 673 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/07/2020  
 Reçu en préfecture le 17/07/2020  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

→ Ajustement des prévisions de recettes de 2020

En euros

	Budget primitif 2020	Ajustements DM2	BP+DM2 2020
<b>Fiscalité sans pouvoir de taux</b>	<b>809 863 000</b>	<b>-16 604 000</b>	<b>793 259 000</b>
TVA des régions	201 763 100	-17 145 000	184 618 100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	374 061 100	4 881 000	378 942 100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	300 000		300 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	28 824 000		28 824 000
IFER ferroviaire	7 935 000		7 935 000
IFER télécoms	20 889 000		20 889 000
TICPE - Tarifs transférés	167 714 800		167 714 800
Loi LRL 2004	156 142 000		156 142 000
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	641 000		641 000
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	9 114 000		9 114 000
Loi NOTRe 7 août 2015	1 410 000		1 410 000
Loi LCAP 5 septembre 2018	407 800		407 800
TICPE - Modulation régionale	37 200 000	-4 340 000	32 860 000
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>	<b>162 000 000</b>	<b>-22 050 000</b>	<b>139 950 000</b>
TICPE - Majoration Grenelle	36 000 000	-4 200 000	31 800 000
Cartes grises	126 000 000	-17 850 000	108 150 000
<b>Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>	<b>63 461 900</b>		<b>63 461 900</b>
Frais de gestion de fiscalité directe locale (+ compensation suppression TH)	24 918 000		24 918 000
TICPE formation professionnelle	10 933 900		10 933 900
TICPE primes apprentissage			
TICPE aide au recrutement d'apprentis			
Taxe d'Apprentissage (TA)			
TICPE taxe d'apprentissage			
Compensation de la part formation professionnelle de la TA (TICPE + dotation)	13 740 000		13 740 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA	13 870 000		13 870 000
Fonctionnement	6 200 000		
Investissement	7 670 000		
<b>Crédits globalisés de l'État hors apprentissage</b>	<b>95 894 000</b>	<b>-712 000</b>	<b>95 182 000</b>
Enseignement (DRES)	20 958 000		20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 888 000		21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	5 840 000		5 840 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	19 600 000	-712 000	18 888 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000		27 608 000
<b>Autres ressources</b>	<b>123 472 100</b>	<b>13 008 327</b>	<b>136 480 427</b>
Dispositifs crise COVID19 - participations		22 679 000	22 679 000
Fonds de compensation de la TVA	10 230 000		10 230 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 950 000	-2 983 000	5 967 000
Remboursement d'avances et produits financiers	12 671 400	-5 692 650	6 978 750
Produit des cessions d'immobilisation	3 118 000		3 118 000
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29	1 550 000		1 550 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER	6 000 000		6 000 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	810 000		810 000
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences	51 250 000		51 250 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	320 000		320 000
Recettes domaniales et concessives	2 977 500	-1 410 000	1 567 500
Participations aux pôles de compétitivité	2 100 000		2 100 000
Programme SARE	1 123 940		1 123 940
Projet UEB Campus Numérique	206 000		206 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets	4 600 869		4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport	1 784 862		1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain	9 940 000		9 940 000
Convention Département Morbihan - construction navire	433 000		433 000
Autres ressources	5 406 529	414 977	5 821 506
<b>Total hors emprunt</b>	<b>1 254 691 000</b>	<b>-26 357 673</b>	<b>1 228 333 327</b>
<b>Emprunt</b>	<b>317 550 000</b>	<b>45 460 000</b>	<b>363 010 000</b>
<b>Total hors subvention globale</b>	<b>1 572 241 000</b>	<b>19 102 327</b>	<b>1 591 343 327</b>
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>	<b>33 585 000</b>		<b>33 585 000</b>
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	33 000 000		33 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	585 000		585 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 605 826 000</b>	<b>19 102 327</b>	<b>1 624 928 327</b>

→ **Modification des crédits par programme de 2020**

	Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP+DM1 +Virements	DM2 2020	BP+DM1 +Virements	DM2 2020	BP+DM1 +Virements	DM2 2020	BP+DM1 +Virements	DM2 2020	BP+DM1 +Virements	DM2 2020
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>	<b>10 950 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>7 369 500</b>	<b>300 000</b>	<b>61 953 100</b>	<b>-26 143 000</b>	<b>7 118 500</b>	<b>300 000</b>	<b>69 071 600</b>	<b>-25 843 000</b>
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	6 200 000		3 675 000	300 000	41 878 100	-10 000 000	3 416 500		45 294 600	-10 000 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	4 050 000		1 548 500		2 025 000		1 587 000		3 612 000	
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	700 000	1 150 000	2 146 000	300 000	18 050 000	-16 143 000	2 115 000	300 000	20 165 000	-15 843 000
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>	<b>152 750 100</b>	<b>38 800 000</b>	<b>46 994 900</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>166 567 900</b>	<b>71 300 000</b>	<b>49 910 500</b>	<b>-500 000</b>	<b>216 478 400</b>	<b>70 800 000</b>
<i>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</i>	6 300 000	11 000 000	17 150 000	-1 100 000	12 850 000	8 000 000	22 000 000		34 850 000	8 000 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	2 800 000	4 000 000	13 050 000	-600 000	6 600 000	5 000 000	11 750 000		18 350 000	5 000 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	3 500 000	7 000 000	4 100 000	-500 000	6 250 000	3 000 000	10 250 000		16 500 000	3 000 000
<i>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</i>	69 710 000	47 000 000	16 791 000	-500 000	82 780 000	62 500 000	16 785 600	-500 000	99 565 600	62 000 000
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	1 400 000	32 000 000	2 655 000	-300 000	7 070 000	32 000 000	2 380 000	-500 000	9 450 000	31 500 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	62 910 000	15 000 000	4 152 000	-200 000	75 310 000	30 500 000	4 130 000		79 440 000	30 500 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	5 400 000		4 203 000		400 000		4 414 600		4 814 600	
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			5 781 000				5 861 000		5 861 000	
<i>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</i>	13 100 000	6 800 000	7 250 000		7 350 000	6 800 000	5 370 000		12 720 000	6 800 000
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	13 100 000	6 800 000	7 250 000		7 350 000	6 800 000	5 370 000		12 720 000	6 800 000
<i>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</i>	63 640 100	-26 000 000	5 803 900		63 887 900	-6 000 000	5 754 900		69 342 800	-6 000 000
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 810 000	-1 000 000	2 660 500		7 082 000	-1 000 000	2 631 500		9 713 500	-1 000 000
P.0209 Développer le système portuaire	58 830 100	-25 000 000	3 143 400		56 505 900	-5 000 000	3 123 400		59 629 300	-5 000 000
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</b>	<b>242 185 000</b>	<b>-12 950 000</b>	<b>316 689 800</b>	<b>-5 030 000</b>	<b>181 845 000</b>	<b>-11 600 000</b>	<b>323 899 200</b>	<b>-12 030 000</b>	<b>505 744 200</b>	<b>-23 630 000</b>
<i>Assurer la relation formation emploi</i>	65 000		2 885 300	-330 000	65 000	65 000	3 919 600	-330 000	3 984 600	-330 000
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	65 000		2 885 300	-330 000	65 000	65 000	3 919 600	-330 000	3 984 600	-330 000
<i>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</i>	3 900 000	1 800 000	7 475 000	-2 300 000	100 000	5 600 000	7 275 000	-2 300 000	7 375 000	3 300 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	3 900 000	1 800 000	7 475 000	-2 300 000	100 000	5 600 000	7 275 000	-2 300 000	7 375 000	3 300 000
<i>Améliorer le cadre bâti des lycées</i>	200 220 000	-15 300 000	5 093 000		141 220 000	-15 000 000	4 543 000		145 763 000	-15 000 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	182 000 000	-15 300 000	4 873 000		123 000 000	-15 000 000	4 323 000		127 323 000	-15 000 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 220 000		220 000		18 220 000		220 000		18 440 000	
<i>Améliorer les équipements des lycées</i>	19 170 000	300 000	1 950 000		20 365 000	300 000	1 950 000		22 315 000	300 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000	300 000			10 095 000	300 000			10 095 000	300 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000				4 100 000				4 100 000	
P.0308 Développer le numérique éducatif	7 090 000		1 950 000		6 170 000		1 950 000		8 120 000	
<i>Améliorer le fonctionnement des lycées</i>			70 896 000	-2 500 000			70 896 000	-2 500 000	70 896 000	-2 500 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics			31 351 000	-1 500 000			31 351 000	-1 500 000	31 351 000	-1 500 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés			39 545 000	-1 000 000			39 545 000	-1 000 000	39 545 000	-1 000 000
<i>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</i>	10 400 000	250 000	12 900 000	-500 000	11 600 000	-2 500 000	10 695 000	-900 000	22 295 000	-3 000 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	10 400 000	250 000	12 900 000	-500 000	11 600 000	-2 500 000	10 695 000	-900 000	22 295 000	-3 000 000
<i>Favoriser l'apprentissage</i>	7 670 000		11 200 000		7 670 000		14 200 000		21 870 000	
P.0312 Accompagner le développement de l'apprentissage	7 670 000		6 200 000		7 670 000		6 200 000		13 870 000	
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			5 000 000				8 000 000		8 000 000	
<i>Assurer les formations sanitaires et sociales</i>			54 861 000	600 000			54 794 000	600 000	54 859 000	600 000
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales			54 861 000	600 000			54 794 000	600 000	54 859 000	600 000

Montants en euros

REGION BRETAGNE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2020

<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>												
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	135 148 500	-189 000	143 175 600	-3 094 500	143 175 600	10 750 000	143 175 600	10 750 000	143 175 600	-3 094 500	143 175 600
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	12 200 000	-189 000	64 298 500	-94 500	82 520 600	82 520 600	82 520 600	82 520 600	82 520 600	-94 500	82 520 600
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	58 650 000		49 905 000	-3 000 000	5 396 000	5 396 000	49 905 000	5 396 000	49 905 000	-3 000 000	49 905 000
P.0319	Accompagner les dynamiques territoriales emploi formation	7 226 000	189 000	7 055 000	94 500	7 055 000	7 055 000	7 055 000	7 055 000	94 500	7 055 000	94 500
<b>Développer les langues de Bretagne</b>												
P.0318	Développer les langues de Bretagne	760 000	189 000	760 000	94 500	760 000	760 000	760 000	760 000	94 500	760 000	94 500
<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>												
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	114 494 200	-6 135 000	228 524 500	-4 700 000	91 293 600	-10 835 000	272 031 200	-4 700 000	363 324 800	-15 535 000	363 324 800
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	66 504 200	-4 800 000	225 979 300	-4 700 000	28 629 600	-9 500 000	269 891 000	-4 700 000	298 520 600	-4 700 000	298 520 600
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	38 490 000	-1 335 000	115 200	2 430 000	9 459 000	-1 335 000	205 200	1 935 000	53 410 200	-9 500 000	53 410 200
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>												
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	9 410 000		12 328 200		8 345 000		11 057 200		19 402 200		19 402 200
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	5 300 000		5 148 000		3 500 000		3 620 000		7 120 000		7 120 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	700 000		3 078 000		1 400 000		3 243 000		4 643 000		4 643 000
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>												
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	2 551 000	2 210 000	39 824 900	-190 000	25 320 000	1 840 000	39 544 900	-190 000	64 864 900	1 650 000	64 864 900
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	1 040 000		16 115 000		1 170 000		16 115 000		17 285 000		17 285 000
P.0603	Développer le sport en région	4 790 000		4 713 000		4 840 000		4 813 000		9 653 000		9 653 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	2 000 000		4 000 000		3 475 000		4 000 000		7 475 000		7 475 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 300 000		1 193 000		4 300 000		1 193 000		5 493 000		5 493 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	4 600 000	2 000 000	6 551 900		4 980 000	1 540 000	6 551 900		11 531 900		11 531 900
P.0607	Valoriser et promouvoir les actions européennes et internationales	8 500 000	210 000	1 342 000	-190 000	6 275 000	300 000	1 222 000	-190 000	7 497 000	1 540 000	7 497 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	280 000		1 710 000		280 000		1 650 000		1 930 000		1 930 000
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>												
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	810 000		810 000		29 000 000		5 170 000		34 170 000		34 170 000
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					29 000 000		4 000 000		33 000 000		33 000 000
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020											
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020											
<b>Autres dépenses</b>												
P.9000	Patrimoine et logistique	15 856 000	360 000	27 258 000	1 883 000	90 985 900	470 000	241 784 000	106 030 000	332 769 900	106 500 000	332 769 900
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	11 255 000	360 000	12 953 000	100 000	25 847 900	470 000	9 540 000	2 500 000	35 387 900	2 500 000	35 387 900
P.9003	Fonds d'intervention régional	3 169 000	300 000	2 968 000		3 136 000		2 768 000	560 000	5 904 000		5 904 000
P.9010	Equipelement des groupes d'élus	300 000		914 000		300 000		914 000		1 214 000		1 214 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	132 000		7 541 000	1 783 000	132 000		7 336 000	1 783 000	7 468 000		7 468 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées							180 335 000	-2 813 000	180 335 000		180 335 000
P.9020	Ressources et expertises	1 882 000		1 882 000		1 716 000		1 716 000		1 716 000		1 716 000
P.9021	Service de la dette	1 000 000		1 000 000		61 400 000		12 900 000		74 300 000		74 300 000
	Mouvements financiers divers					150 000		26 275 000	104 000 000	26 425 000		26 425 000
<b>Total</b>		<b>571 155 300</b>	<b>23 435 000</b>	<b>679 799 800</b>	<b>-9 337 000</b>	<b>655 310 500</b>	<b>25 032 000</b>	<b>950 515 500</b>	<b>88 910 000</b>	<b>1 605 826 000</b>	<b>113 200 000</b>	<b>1 605 826 000</b>

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le 17/07/2020  
ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

→ Équilibre général du projet de DM2 pour 2020

Montants arrondis en euros

Dépenses			
Autorisations de programme et d'engagement sur dépenses d'intervention			
	BP+DM1	DM2	Total
AP antérieures caduques		832 865 645	832 865 645
AP 2020	571 155 300	23 435 000	594 590 300
AE antérieures caduques		337 374 531	337 374 531
AE 2020	679 799 800	-9 337 000	670 462 800

Crédits de paiement 2020			
	BP+DM1	DM2	Total
Section d'investissement	655 310 500	25 032 000	680 342 500
dont dépenses d'intervention	535 324 600		535 324 600
Section de fonctionnement	950 515 500	88 910 000	1 039 425 500
dont dépenses d'intervention	703 561 500		703 561 500

TOTAL DEPENSES 1 605 826 000 113 942 000 1 719 768 000

RESULTATS REPORTEES			
	BP+DM1	DM2	Total
crédits de paiement		199 435 268	199 435 268
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		200 000 000	200 000 000

TOTAL GENERAL 1 605 826 000 513 377 268 2 119 203 268

Recettes			
	BP+DM1	DM2	Total
Crédits globalisés de l'Etat hors apprentissage	95 894 000	-712 000	95 182 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	63 461 900		63 461 900
Fiscalité sans pouvoir de taux	809 863 000	-16 604 000	793 259 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	162 000 000	-22 050 000	139 950 000
Autres ressources	123 472 100	13 008 327	136 480 427
Emprunt	317 550 000	45 460 000	363 010 000
Fonds de gestion des crédits européens	33 585 000		33 585 000

TOTAL RECETTES 1 605 826 000 19 102 327 1 624 928 327

RESULTATS REPORTEES			
	BP+DM1	DM2	Total
- dont Recettes reportées		199 435 268	199 435 268
- dont excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)		86 127 221	86 127 221
- dont résultat de fonctionnement reporté			
- dont solde positif du résultat d'investissement		8 712 452	8 712 452
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		200 000 000	200 000 000

TOTAL GENERAL 1 605 826 000 513 377 268 2 119 203 268

→ Répartition des crédits par programme et par chapitre

	Autorisations de programme					Autorisations d'engagement					Total		
	900	902	905	908	909	Total	930	931	932	935		938	939
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques			1 150 000		4 000 000	1 150 000				300 000		-600 000	300 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance					7 000 000	4 000 000						-500 000	-600 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne					32 000 000	7 000 000						-300 000	-300 000
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises					15 000 000	15 000 000						-200 000	-200 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises					6 800 000	6 800 000							
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire					-1 000 000	-1 000 000							
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime				-25 000 000		-25 000 000							-330 000
P.0209 Développer le système portuaire													
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orient		-15 300 000				-15 300 000							-330 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		1 800 000				1 800 000							-2 300 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		300 000				300 000			-2 300 000				-2 300 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics									-1 500 000				-1 500 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics									-1 000 000				-1 000 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés									-350 000				-350 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur													
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales													
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		-2 000 000			2 250 000	250 000						-150 000	600 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne													-189 000
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable													-4 700 000
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes													
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale													
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes													
P.0607 Développer les actions européennes et internationales													
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	210 000					210 000							-190 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	360 000					360 000							100 000
<b>Total</b>	<b>570 000</b>	<b>-15 200 000</b>	<b>1 150 000</b>	<b>-29 135 000</b>	<b>66 050 000</b>	<b>23 435 000</b>	<b>1 693 000</b>	<b>270 000</b>	<b>-5 150 000</b>	<b>300 000</b>	<b>-4 700 000</b>	<b>-1 750 000</b>	<b>-9 337 000</b>

	CP d'investissement					CP de fonctionnement					Total		
	900	902	905	908	909	Total	930	931	932	935		938	939
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour de enjeux partagés			-10 000 000			-10 000 000							
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques			-16 143 000			-16 143 000							
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance					5 000 000	5 000 000							
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne					3 000 000	3 000 000							
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises					32 000 000	32 000 000							
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises					30 500 000	30 500 000							
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire					6 800 000	6 800 000							
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime					-1 000 000	-1 000 000							
P.0209 Développer le système portuaire					-5 000 000	-5 000 000							
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orient		5 600 000				5 600 000			-2 300 000				-330 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		-15 000 000				-15 000 000							-2 300 000
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées		300 000				300 000							
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics													
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics													
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés													
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur									-1 500 000				
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		-2 000 000			-500 000	-2 500 000							
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales													
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales													
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle par un emploi durable													
P.0318 Développer les langues de Bretagne													
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable													
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes													
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale													
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes													
P.0607 Développer les actions européennes et internationales													
P.9000 Patrimoine et logistique	300 000					300 000							
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	470 000					470 000							
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences													
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités membres assemblées													
Mouvements financiers divers													
<b>Total</b>	<b>770 000</b>	<b>-11 100 000</b>	<b>-26 143 000</b>	<b>-14 295 000</b>	<b>75 800 000</b>	<b>25 032 000</b>	<b>4 353 000</b>	<b>-6 330 000</b>	<b>-6 663 000</b>	<b>300 000</b>	<b>-5 350 000</b>	<b>-1 400 000</b>	<b>104 000 000</b>

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

# Ressources disponibles

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

Les ressources disponibles pour financer le projet de budget supplémentaire - décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2020 sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2019, d'autre part, des ajustements des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2020.

La crise sanitaire va impacter lourdement et durablement nos recettes fiscales et les recettes commerciales de nos opérateurs de transport. Les pertes sont estimées entre 150M€ et 280M€ sur 2 ans ; pour le seul exercice 2020 et sur la base d'un scénario optimiste, la baisse est évaluée à 48M€ hors CVAE dont le mécanisme de prélèvement décalera à 2021 et 2022 l'impact pour les régions des pertes enregistrées par les entreprises en 2020.

Dans ce cadre, l'autorisation d'emprunt votée au budget est revue à la hausse. En effet, l'impact économique et financier de la crise sanitaire liée au COVID 19 génère à la fois des dépenses fortes en soutien aux acteurs du territoire, et des pertes de recettes, que l'affectation du résultat ne suffit pas à financer.

Ce faisant, la Région mobilise au maximum sa capacité d'endettement pour engager le redémarrage nécessaire de l'activité en sortie de crise sanitaire. La limite des 8 années de capacité dynamique de désendettement que s'est fixée la Région devrait être atteinte en cette année 2020 exceptionnelle pour ensuite redescendre, si la crise ne se prolonge pas.

## \\ La reprise des résultats de l'exercice 2019

L'établissement du compte administratif de l'exercice 2019 permet d'établir le montant du solde de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement du budget régional, ainsi que le montant des restes à réaliser de l'exercice, correspondant aux dépenses d'investissement engagées comptablement en 2019, en dépense et en recette, trouvant leur réalisation au cours des exercices ultérieurs.

### → L'excédent disponible sur la gestion 2019

Il est constaté au compte administratif pour l'année 2019 un excédent de fonctionnement de 86,114 millions d'euros ainsi qu'un excédent d'investissement de 8,640 millions d'euros. L'excédent global de clôture de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 94,754 millions d'euros.

### → La régularisation de l'écart entre compte administratif et compte de gestion

Ces résultats présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional qui s'établissent respectivement à 86,127 millions d'euros en fonctionnement et 8,712 millions d'euros en investissement. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution, par arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, du syndicat mixte créé en décembre 1996 pour gérer la Maison de la Bretagne à Paris à hauteur de 85 335,54 € (en fonctionnement et en investissement). Les écritures comptables de dissolution réalisées par le comptable public en toute fin d'année 2019 n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2019 régularisé s'élève ainsi à 94,840 millions d'euros.

### → Les restes à réaliser de l'exercice 2019

Par ailleurs les restes à réaliser, équilibrés en dépense et en recette, s'élèvent à 244,435 millions d'euros ; ils correspondent à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

### → L'affectation du résultat de l'exercice 2019

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 71 applicable aux régions, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement lorsqu'il existe, ainsi qu'au solde des restes à réaliser en investissement.

Il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement, en fonctionnement ou en investissement.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit d'investissement constaté pour l'exercice 2019 ainsi que de besoin de financement de la section d'investissement de cette décision modificative n°2, **je vous propose de reporter en totalité le résultat de fonctionnement 2019.**

Le solde positif de la **section d'investissement** est quant à lui repris en totalité conformément à l'article L4312-9 du code général des collectivités locales.

## \\ L'ajustement des prévisions inscrites au budget primitif

Les ajustements proposés résultent, en premier lieu d'informations nouvelles relatives aux recettes d'intervention ou des notifications de l'Etat concernant les montants définitifs de fiscalité et de dotation attribués à la Région en 2020 (4,584M€).

Comme en dépenses, ces propositions d'ajustement des recettes intègrent également les conséquences financières massives de la crise sanitaire en cours liée à l'épidémie de COVID 19. Dans le cadre des mesures prises par la Région pour aider les acteurs du territoire à y faire face, des financements de partenaires et de l'Europe sont mobilisés (16,986M€). Dans le même temps l'impact sur les recettes régionales, en particulier fiscales, mais également dans une moindre mesure, opérationnelles, s'annonce important dès 2020, et peut d'ores et déjà être observé ; par souci de prudence et de sincérité budgétaire, des ajustements aux prévisions inscrites au budget primitif sont proposés en conséquence (-47,928M€).

Le financement de ces impacts exceptionnels et des mesures régionales prises en pour y faire face nécessite, en complément de la reprise du résultat 2019, d'augmenter l'autorisation d'emprunt de 45 460 000 euros.

### → Les propositions d'ajustement des prévisions de recettes, hors effet de la crise sanitaire (4,584 M€)

- Suite à la notification par l'Etat des données financières et fiscales pour 2020, il est procédé à la revalorisation des prévisions de recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE**) attribuées à la Région Bretagne pour 2020, à hauteur de 4,881 M€. Ces recettes correspondent aux paiements des entreprises à l'Etat au cours de l'année 2019 ; elles affichent ainsi une évolution de + 3,3% par rapport à 2019 ;
- Par ailleurs il est procédé à l'ajustement des prévisions de recettes relatives à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) à hauteur de -712 000€, portant la baisse annuelle à -2,7M€ par rapport à 2019. Intégrée depuis 2017 dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités, la DCRTP pour 2020 a été notifiée à hauteur de 18,887 millions d'euros. La minoration prévue à l'article 73 de la loi de finances pour 2020 intègre une minoration de l'enveloppe de la DCRTP des Régions d'une ampleur inédite de -49M€. Depuis 2017, pour la seule Région Bretagne, la diminution cumulée est de 21,7 M€ ;
- Il est procédé enfin à l'inscription de 415 000€ correspondant à divers ajustements dont le remboursement par **la Région du Centre du Burkina Faso** de 210 000€ de crédits perçus mais non engagés dans le cadre du projet de réhabilitation d'entrepôts frigorifiques à Ouagadougou ; ce projet a été financé à hauteur de 540 000€ par la Région Bretagne dans le cadre de son partenariat avec la Région Centre, sur délégation de l'Agence Française de Développement (AFD). En conséquence ce montant sera, une fois perçu, reversé à l'AFD (d'où l'inscription des crédits correspondant en dépenses).

### → Les ajustements liés à la gestion régionale de la crise sanitaire et économique COVID 19 (16,986 M€)

Les mesures prises par la Région pour soutenir rapidement les acteurs du territoire conduisent à inscrire les ajustements suivants :

- -5,692 M€ suite à la décision de suspendre pour six mois le remboursement par les entreprises des avances octroyées par la Région, soit une minoration de 50% des inscriptions budgétaires correspondantes ;
- +1,918 M€ de financements correspondant à 100% du coût d'acquisition des masques de protection distribués aux personnels de santé des ESMS (établissements et services médico-sociaux) réalisé par la Région
- 20,260 M€ correspondant au remboursement par chacun des partenaires du fonds « COVID Résistance » (collectivités bretonnes et la Banque des Territoires), de l'avance versée par la Région à BPI France pour leur compte ;

- Enfin, 500 000 euros complémentaires sont inscrits au titre du soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) au financement de l'aide exceptionnelle proposée par la Région aux élèves aide-soignant et étudiants en soins infirmiers mobilisés lors de la crise du COVID (soit 50% du coût global de la mesure).

### → Les propositions d'ajustement des prévisions de recettes, liées aux effets de la crise sanitaire et économique COVID 19 (-48 M€)

L'impact de la période de confinement et globalement de la crise sanitaire sur les recettes des collectivités se fait sentir depuis fin mars. Plusieurs recettes fiscales régionales, reposant sur la consommation, vont être amputées cette année : la TVA, la TICPE et les taxes sur les cartes grises en priorité. La baisse des recettes de CVAE, du fait de leurs modalités de paiement, ne sera effective pour les régions qu'à partir de 2021. En effet les recettes encaissées cette année par l'Etat ne seront reversées aux régions que l'année prochaine. Certaines recettes opérationnelles de la collectivité risquent également d'être moindre. C'est pourquoi il est proposé de procéder aux ajustements suivants :

- **la taxe sur les cartes grises : -17,850 M€**

Les recettes de la taxe régionale sur les cartes grises affichent à fin mai un recul de -29% par rapport à la même période en 2019 (-9,066M€) et -79 % pour les recettes du seul mois d'avril.

Sur la base d'une hypothèse de perte de recettes de -85% par mois de confinement, et d'absence de rebond dans les ventes de véhicules à partir du mois de juin, il est proposé de minorer l'inscription budgétaire correspondante de -17,850M€, ce qui représente une baisse de -14% par rapport au BP.

A noter que les incitations gouvernementales à l'acquisition de véhicules « propres » n'auront que peu d'impact sur les recettes régionales, la taxe étant exonérée totalement pour les véhicules entièrement électriques et, en Bretagne, exonérée de moitié pour les véhicules hybrides.

- **la TVA : -17,145 M€**

Les recettes de TVA sont versées aux régions le mois suivant leur encaissement par l'Etat. A fin juin le niveau des recettes encaissées par la Région est en recul de 16% par rapport à la même période en 2019, alors que le budget primitif anticipait une évolution de +2% en 2020. Le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 anticipe d'ores et déjà, dans un scénario plutôt prudent, une baisse du produit national de TVA de -18,2% sur l'année. Une telle baisse représenterait pour la Région une minoration de -49,8M € par rapport aux inscriptions budgétaires et correspondrait à une recette de 161M€. Or les régions bénéficient sur cette ressource d'une garantie plancher, correspondant au montant de leur Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2017, soit pour la Bretagne 184M€.

Il est donc proposé de ne minorer les recettes inscrites au budget 2020 à hauteur de ce montant garanti, soit -17,145M€ ; cela correspond à une baisse de -8% par rapport à la prévision initiale et de -6,7% par rapport au réalisé 2019.

- **la TICPE : -8,540M€**

Les recettes de TICPE perçues par la Région sont issues de trois composantes :

- La part « transférée » vise à compenser des transferts de compétences, son montant est garanti (droit à compensation)
- La part Grenelle correspond aux tarifs votés par la Région
- La part « ex-modulation » correspond à la reprise par l'Etat des tarifs précédemment votés par l'ensemble des régions ; le produit correspondant reste affecté aux régions

Une garantie de l'Etat existe à hauteur du droit à compensation obtenu suite aux transferts de compétences réalisés depuis 2004. En 2020, ce droit est de 167,7M€. En revanche la perte des ressources liées à la part « Grenelle » ainsi qu'à l'ancienne modulation régionale, évaluées à 36M€ et 37M€, ne font l'objet d'aucune compensation.

Les modalités du calcul des recettes régionales de TICPE ont évolué en 2020. Elles ne reposent plus sur la consommation réelle mensuelle sur le territoire régional. En conséquence nous ne disposons plus des statistiques de consommation mensuelle. Aussi, sur ces deux composantes, il est fait l'hypothèse d'une perte de recettes annuelle de -8,540M€, soit -12% par rapport aux prévisions pour 2020. Cela correspond à un scénario de baisse de 70% de la consommation qui s'opèrerait pendant les seuls deux mois du confinement. Il s'agit là d'un scénario optimiste.

- **les recettes domaniales et produits des services (-4,393M€)**

Le produit des participations familiales aux frais de restauration et d'hébergement dans les lycées est réduit d'un tiers, au regard de la fermeture des établissements à compter du 16 mars 2020 ; la prévision initiale pour 2020 est ainsi minorée à hauteur de -2,983 M€.

Les recettes domaniales et concessives portuaires sont par ailleurs revues à la baisse afin d'anticiper la difficulté des concessionnaires à faire face à leurs redevances contractuelles, ou des entreprises en difficulté pour payer leur loyer, dans un contexte économique et de trésorerie très dégradé pour ce secteur d'activité ; il est ainsi proposé de réduire les inscriptions budgétaires initiales de -1,410M€ pour 2020.

- **les recettes commerciales sur les transports publics**

Ces recettes sont globalement encaissées directement par les titulaires des délégations de services publics de la Région. Sur l'année 2020, c'est plus de 35M€ que nos délégataires perdront. Ce manque à gagner sera partiellement pris en charge par la Région. C'est ce qui justifie les provisions inscrites dans le volet dépenses de ce budget supplémentaire.

→ **L'emprunt : + 45 460 000 €**

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé d'augmenter l'autorisation d'emprunt de 45,460 millions d'euros.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui peuvent se résumer comme suit :

Résultats à reporter de 2019	94 839 673 €
Ajustements des prévisions du budget 2020	19 102 327 €

Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 113,942 millions d'euros.

# Dépenses

# 1 \\\ Une Région qui mobilise son budget face aux impacts économiques et sociaux de la crise (+180,8 M€)

- Renforcer notre action en faveur de l'emploi (+46,8 M€)**

Pour accompagner la crise sanitaire la Région a fortement sollicité ses dispositifs d'accompagnement des projets économiques. Elle a également abondé les dispositifs mis en place par l'Etat et en particulier le Fonds national de solidarité. Avec les territoires de Bretagne nous avons développé le Fonds Covid Résistance à hauteur de 27,2M€, complémentaire des autres interventions.

En parallèle l'ensemble des autres accompagnements du tissu économique (innovation, reprise-création, agriculture, pêche) sont hautement sollicités. De ce fait c'est 46,8M€ de crédits de paiement qui sont sollicités pour les programmes 201 à 207.

		Décision modificative n° 2 au budget 2020				
		Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	4 000 000	-600 000	5 000 000		5 000 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	7 000 000	-500 000	3 000 000		3 000 000
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	2 000 000	-300 000	2 000 000	-500 000	1 500 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	15 000 000	-200 000	30 500 000		30 500 000
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	6 800 000		6 800 000		6 800 000
		<b>34 800 000</b>	<b>-1 600 000</b>	<b>47 300 000</b>	<b>-500 000</b>	<b>46 800 000</b>

- Réduire la fragilité des entreprises (+30M€)**

L'essentiel des mesures d'urgence décidées depuis le 17 mars dernier a permis d'assurer la trésorerie des commerçants, artisans, entreprises, associations et autres acteurs de la vie économique bretonne. Des subventions ont également pu être attribuées. Le versement des aides préalablement accordées a été accéléré.

La période qui s'ouvre va être extrêmement difficile en matière d'emploi et risque de démontrer la fragilité financière des entreprises. Certaines d'entre-elles vont rencontrer des difficultés de remboursement de prêts au moment même où elles engageront leur rebond. Le risque sera alors la liquidation ou la reprise de ces entreprises par des structures aux objectifs de rentabilité immédiate. C'est pour cela que la Région souhaite promouvoir la création d'un fonds partenarial de renforcement des fonds propres des entreprises bretonnes. Ce fonds associera des partenaires publics et privés. 30M€ sont provisionnés pour ce fonds au programme 203.

		Décision modificative n° 2 au budget 2020				
		Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	30 000 000		30 000 000		30 000 000
		<b>30 000 000</b>		<b>30 000 000</b>		<b>30 000 000</b>

- Maintenir des services régionaux de transport publics performants et viables malgré les baisses de fréquentation (+18M€)**

Le secteur des transports publics est particulièrement touché par la crise sanitaire. Pendant la période de confinement il a fallu sur notre réseau BreizhGo assurer un service minimum dans le respect des protocoles sanitaires. Depuis le 11 mai, la Région a demandé à ses opérateurs de transport public d'engager un redémarrage des lignes, circuits et rotations avec comme objectif de ré offrir 100% de l'offre à la fin juin. Et le pari a été tenu.

Cela a été rendu possible grâce au soutien financier assuré par la Région pendant la période de confinement et par une mobilisation forte de toute la chaîne bretonne de transport régional. Le chômage technique a aussi permis d'assurer une prise en charge partielle des coûts pour les opérateurs.

A l'heure du redémarrage, la Région est confrontée à deux enjeux :

- Bien calibrer le coût réel de la période de confinement pour les opérateurs de transport (baisse des coûts variables, chômage partiel, perte des recettes commerciales, identification des coûts fixes)
- Financer le retour à une offre de services nominale d'avant crise avec des pertes de recettes commerciales certaines (occupation d'un siège sur deux) et d'autres à modéliser (quel comportement des voyageurs sur le second semestre 2020 voire en 2021)

Si le dialogue est globalement fructueux entre la Région et ses partenaires, on constate que l'intervention de l'Etat ne facilite pas la tâche. On constate en effet que la SNCF a eu tardivement accès au dispositif de chômage partiel (contrairement aux autres opérateurs) et dans des quotités qui à ce jour apparaissent totalement déconnectées des réalités. De ce fait l'opérateur SNCF présente à la Région des charges très importantes en période de confinement alors que le service était réduit au stricte minimum.

De même, le fait que l'Etat impose aux opérateurs de ne faire monter à bord qu'un passager sur deux induit une méfiance forte des voyageurs et des recettes commerciales en chute libre.

Pour l'ensemble de ces motifs la Région demande à ce que l'Etat engage un dialogue sincère et sérieux avec la Région. Plus globalement les régions ne peuvent être les seules autorités organisatrices de la mobilité qui ne bénéficient d'aucun soutien adapté de l'Etat.

Consciente que ce bras de fer ne se résoudra pas sans une participation de la Région il est ainsi proposé de provisionner 18M€ de charges nouvelles pour le transport public régional (11M€ de contribution régionale pour le ferroviaire et 7 M€ pour le transport maritime) sur le second semestre 2020. S'agissant à ce stade d'une provision, les crédits sont inscrits sur le programme « mouvements financiers divers ».

- **Prévoir une enveloppe d'accompagnement des filières économiques et des demandeurs d'emplois pour le second semestre (+20M€)**

Dans les prochains mois, au terme de la saison estivale et au moment de la rentrée, nous pourrions identifier dans quelle mesure nos emplois, nos filières auront été impactés par la crise sanitaire et la période de confinement. En complément des aides déjà décidées, et à côté du renforcement des fonds propres et de la solidité financière des entreprises, nous devons très certainement agir. Il est encore trop tôt pour déterminer aujourd'hui quelles filières, il faudra le plus aider. Quels secteurs seront les plus en souffrance. Quels dispositifs de qualification ou d'accompagnement vers l'emploi il faudra mobiliser ou imaginer. Mais il est de notre devoir d'anticiper ces besoins et de les co-construire. A cet effet 20M€ sont provisionnés dès maintenant. Nous les mobiliserons à la rentrée. S'agissant à ce stade d'une provision, les crédits sont inscrits sur le programme « mouvements financiers divers ».

- **Provisionner les risques financiers futurs liés à la crise sanitaire et aux pertes de recettes de CVAE (66M€ de provision pour risque)**

Le ralentissement de la vie économique et sociale de ces derniers mois a mécaniquement un impact sur les recettes de la collectivité. Celles-ci dépendent à 60% de l'activité économique : TVA, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, Taxe sur les cartes grises, taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques. Au moment de la rédaction de ce rapport nous sommes d'ores et déjà certains que les pertes de recettes fiscales atteindront 115M€ pour la Région. Selon l'évolution de la conjoncture sur le second semestre et en fonction des comportements des consommateurs et entreprises, les pertes fiscales liées à cette crise sanitaire pourraient avoir un impact beaucoup plus élevé : jusque 250M€. Les mécanismes de collecte puis de reversement de ces taxes, et en particulier de la CVAE, auront un effet sur nos recettes jusqu'en 2022. Aussi il apparaît nécessaire d'anticiper ces risques futurs et de provisionner au minimum 66M€. Cette manière de faire correspond à notre stratégie financière : transparence, sincérité et anticipation. S'agissant à ce stade d'une provision, les crédits sont inscrits sur le programme « mouvements financiers divers ».

Décision modificative n°2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
Mouvements financiers divers				104 000 000	104 000 000
				104 000 000	104 000 000

## 2 \ Des mesures nouvelles et ajustements hors crise sanitaire (6,35M€)

### → Le pass ressource pédagogique (programme 302)

Conformément aux engagements pris lors du vote du budget primitif, à savoir passage d'un forfait de 20 € à 50 € par élève et imputation en investissement de ce dispositif, 5,6 M€ sont proposés pour la mise en œuvre du Pass ressource pédagogique.

Décision modificative n°2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	1 800 000	-1 800 000	5 600 000	-1 800 000	3 800 000
	1 800 000	-1 800 000	5 600 000	-1 800 000	3 800 000

→ **L'équipement en défibrillateurs des lycées (programme 306)**

Il convient d'inscrire un crédit supplémentaire de 300 K€ en AP et en CPI pour permettre le financement des défibrillateurs rendus obligatoires dans tous les établissements recevant du public par le décret du 19 décembre 2018. Pour les lycées, cette obligation incombe à la Région propriétaire tant en terme d'équipement que de maintenance.

Décision modificative n° 2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	300 000		300 000		300 000
	300 000		300 000		300 000

→ **Une nouvelle ventilation du PRIC (programmes 316 et 318)**

Dans le cadre de mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, 42 places supplémentaires de stages 6 mois pour la formation des demandeurs d'emplois à la langue bretonne sont réservées. Cette décision implique un transfert de crédits entre programmes. Il est ainsi proposé sur le programme 318 dédié aux langues de Bretagne d'abonder l'autorisation d'engagement de 189 000 € et les crédits de paiement de fonctionnement de 94 500€.

Décision modificative n° 2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		-189 000		-94 500	-94 500
P.0318 Développer les langues de Bretagne		189 000		94 500	94 500

→ **La compensation des pertes de recettes du concours infirmier (programme 314)**

La Région est particulièrement attentive aux conditions d'enseignement dans les écoles en formations sanitaires et en formations sociales. Les dialogues de gestion, réalisés avec l'ensemble des établissements de formation en janvier 2020, ont permis de dresser un état des lieux précis de la situation financière de chaque institut ou école. L'agrégation des données pour les formations paramédicales fait apparaître un besoin complémentaire de l'ordre de 600 000 € lié à la suppression du concours infirmier depuis la rentrée 2019, induisant un manque à gagner annuel estimé à 600 000€ de frais de concours, et qui explique en grande partie le déséquilibre constaté.

Décision modificative n° 2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales		600 000		600 000	600 000
		600 000		600 000	600 000

→ **La réparation d'ouvrages endommagés par les crues sur les voies navigables (programme 606)**

La crue de fin 2019 et début 2020 a lourdement impacté les ouvrages sur nos voies navigables. Des premiers travaux d'urgence immédiate ont pu être engagés et réalisés mais la consolidation des ouvrages, notamment les berges, et la réparation du chemin de halage nécessitent un complément d'autorisation de programme de 2 M€ et des crédits de paiements à hauteur de 1,540M€.

Décision modificative n° 2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	2 000 000		1 540 000		1 540 000
	2 000 000		1 540 000		1 540 000

→ **Remboursement d'une subvention à l'Agence Française de Développement (programme 607)**

L'année 2019 a vu la signature de la 3ème convention-cadre de partenariat avec la Région du Centre au Burkina Faso. A cette occasion a été acté le remboursement par la Région du Centre à la Région Bretagne des crédits non engagés apportés par l'Agence Française de Développement (AFD) pour la réhabilitation d'entrepôts frigorifiques à Ouagadougou, pour un montant de 210 000 € (subvention globale attribuée : 540 000 €). Cette subvention avait été initialement versée à la Région Bretagne, en soutien aux actions de coopération décentralisée. Il est nécessaire de faire quelques ajustements budgétaires pour rembourser cette subvention à l'AFD (210 k€).

Décision modificative n° 2 au budget 2020					
	Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	210 000	-190 000	300 000	-190 000	110 000
	210 000	-190 000	300 000	-190 000	110 000

### 3 \ Les mesures de régulation au regard des effets de la crise sur les services publics régionaux et les projets des partenaires (73M€)

La période confinement a eu des effets manifestes sur la production des services publics régionaux :

- diminution de l'offre de transport (programmes 401,402,403) ;
- fermeture des lycées (programmes 302, 309, 310) ;
- réduction progressive de l'offre de formation des demandeurs d'emploi quand l'enseignement à distance n'était pas possible (programmes 301, 317) ;
- interruption puis reprise progressive des travaux dans les lycées ou sur les ports (programme 303, 209) ;
- baisse des frais de fonctionnement de la collectivité (déplacements, énergie, frais annexes) Face à cette situation la Région a cherché à préserver avant tout la pérennité de ses prestataires et opérateurs (en particulier dans le secteur des transports et celui de la formation au sens large). Mais il faut aussi reconnaître que cette interruption de service a engendré des baisses de charge ou des reports de réalisation de travaux.

Cela est également vrai chez les partenaires de la Région (collectivités locales, enseignement supérieur, syndicats mixtes, concessionnaires, et autres ...) avec du retard dans l'exécution des programmes et opérations conduites (programme 101, 103, 208, 311...). Sur l'apprentissage, les crédits nécessaires au paiement des contrats conclus avant 2019 sont ajustés au vu du stock de contrats encore actifs (programme 313).

Enfin, sur les dépenses liées aux ressources humaines, dans le cadre de la gestion de crise liée à la pandémie causée par le coronavirus COVID-19, il est nécessaire d'effectuer des transferts au sein des budgets ressources humaines, notamment pour permettre le paiement d'équipements de protection individuelle complémentaires à destination des agents tout en permettant aux autres opérations prévues au budget d'être mises en œuvre. Il est donc ainsi proposé de réduire les crédits de paiement de 1 783 000 € du programme 9012, en raison du ralentissement de procédures de recrutement et de la suspension du recours à des personnels temporaires pendant les semaines de confinement, pour abonder le programme 9011 dédié aux conditions de travail. Cette opération est donc neutre budgétairement à l'échelle des programmes de ressources humaines. Afin de garantir la continuité de services de la Région et mettre à disposition des agents les solutions logicielles nécessaires au télétravail, des crédits supplémentaires sont également proposés, ainsi que les crédits nécessaires au paiement des masques et produits sanitaires commandés à la suite de la décision modificative exceptionnelle d'avril 2020. Ces ajustements sont opérés sur les programmes 9000, 9002, 9011 et 9012.

Aussi, il est proposé de prendre acte de ces ajustements de charge à hauteur de 73M€. Compte tenu de la fragilité financière du tissu associatif et des enjeux d'accompagnement à la transition environnementale et énergétique que porte la Région, il est proposé de sanctuariser les crédits des langues de Bretagne, de la culture, de l'environnement du sport, du patrimoine et du tourisme.

		Décision modificative n° 2 au budget 2020				
		Autorisations de programme	Autorisations d'engagement	CP d'investissement	CP de fonctionnement	Total des CP
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés			-10 000 000		-10 000 000
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	1 150 000	300 000	-16 143 000	300 000	-15 843 000
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	-1 000 000		-1 000 000		-1 000 000
P.0209	Développer le système portuaire	-25 000 000		-5 000 000		-5 000 000
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		-330 000		-330 000	-330 000
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		-500 000		-500 000	-500 000
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	-15 300 000		-15 000 000		-15 000 000
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		-1 500 000		-1 500 000	-1 500 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		-1 000 000		-1 000 000	-1 000 000
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	250 000	-500 000	-2 500 000	-900 000	-3 400 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement				-3 600 000	-3 600 000
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable				-3 000 000	-3 000 000
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable		-4 700 000		-4 700 000	-4 700 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	-4 800 000		-9 500 000		-9 500 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	-1 335 000		-1 335 000		-1 335 000
P.9000	Patrimoine et logistique				2 500 000	2 500 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	360 000	100 000	470 000	560 000	1 030 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences		1 783 000		1 783 000	1 783 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées				-2 813 000	-2 813 000
		<b>-45 675 000</b>	<b>-6 347 000</b>	<b>-60 008 000</b>	<b>-13 200 000</b>	<b>-73 208 000</b>

\*\*\*

Au total, les ajustements des prévisions de dépenses du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 113,942 millions d'euros (hors mouvements sur la gestion de dette et de la trésorerie).

## 4 \ Les mouvements financiers divers

### → Provision pour gestion de dette et de trésorerie

Une provision pour gestion de dette est prévue chaque année pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie.

Equilibrée en recettes et en dépenses, cette autorisation budgétaire permet :

- d'une part, de rembourser temporairement des emprunts long terme afin de réaliser des économies de frais financiers ;
- d'autre part, d'effectuer des réaménagements d'emprunts par remboursement anticipé et refinancement à de meilleures conditions.

Le volume de cette provision est adapté chaque année à l'occasion de la première décision modificative pour prendre en compte le profil de la trésorerie régionale et l'encours total de crédits de long terme renouvelables. Il intègre également le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent (199,435 millions d'euros).

Le montant des remboursements temporaires effectués sur les lignes de crédit « revolving » s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à 165,790 millions d'euros.

Par ailleurs et après amortissement du capital des contrats existants, le montant maximal des remboursements temporaires pourrait s'élever à 163,673 millions d'euros.

Au total, les mouvements infra annuels pouvant être réalisés jusqu'à la première décision modificative 2021 représentent un montant global qui peut être estimé à environ 330 millions d'euros.

En tenant compte d'autres éventuelles opérations de réaménagement d'emprunts qui pourraient être réalisées, le montant nécessaire pourrait s'élever au maximum à près de 400 millions d'euros.

Il est donc nécessaire, compte tenu du report de crédit disponible fin 2019 (199,435 millions d'euros), d'abonder la provision pour gestion de dette à hauteur de 200 millions d'euros pour faire face d'ici à la DM1 2021, à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et de procéder, le cas échéant, à des opérations de réaménagement de dette.

### → Compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater.

Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) est faite lors de chaque décision modificative.

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à 832 865 645 €. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 337 374 531 €.

Cette information incorpore les annulations de dossiers antérieurs à l'exercice opérées qui sont la conséquence :

- de la mise en œuvre, par l'exécutif, des règles adoptées par le Conseil régional (règle de caducité des subventions et participations d'équipement) ;
- des décisions prises par la Commission permanente ;

Elle n'intègre pas les AP et AE ouvertes lors des exercices antérieurs et dont la date de caducité n'est pas encore atteinte.

### → Compte-rendu des virements d'autorisations de programme et d'engagements entre programmes au sein du même chapitre

La décision modificative n°1 adoptée en session le 9 avril dernier a prévu une adaptation temporaire du règlement budgétaire et financier dans le contexte de la crise sanitaire portant notamment sur la possibilité pour le Président du Conseil Régional d'effectuer des virements entre autorisations de programme et autorisations d'engagement différents au sein du même chapitre budgétaire.

La délibération correspondante prévoit :

- la transmission de ces décisions au président de la commission des finances et des affaires générales,
- la réalisation d'un rendu-compte lors de la session la plus proche.

Ainsi, les décisions de virements ont été communiquées au président de la commission des finances et des affaires générales le 17 juin dernier et ce rapport présente ci-après les virements réalisés depuis la session du 9 avril dernier. Ils concernent des virements d'autorisations de programmes entre programmes au sein du chapitre 909 (action économique).

Virements entre programmes		Autorisations de programme
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	-6 500 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	-7 000 000
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	-2 000 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	24 800 000
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	-6 800 000
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	-2 500 000

### → Mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71

Après leur exécution au mois de mai, les prévisions de crédits relatives aux dotations aux amortissements peuvent être ajustées. Les recettes d'investissements sont réduites de 12 000 000,00 au chapitre 923 et les dépenses de fonctionnements sont diminuées du même montant au chapitre 946.

Par ailleurs, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, la neutralisation des amortissements peut être activée afin de réduire l'impact budgétaire des dotations. Ainsi, une recette de fonctionnement au chapitre 946 est inscrite pour un montant de 31 917 802,20 € et une dépense d'investissement pour le même montant au chapitre 926.

Toutes ces inscriptions sont des mouvements d'ordre sans incidence sur l'équilibre global du budget.

## 5 \ Evolution du tableau des emplois de la collectivité

### → Evolution des postes

Dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre au sein de la collectivité, il est nécessaire d'engager le recrutement de 6 contrats de projets pour la création d'une cellule de gestion des impacts économiques et sociaux de la crise COVID 19, dans les domaines du tourisme, des projets européens, pour permettre la mise en place d'une plateforme servicielle, pour mettre en œuvre l'évaluation et la refonte de la stratégie régionale de recherche et d'innovation et pour le projet européen « Cyber » et enfin pour la coordination stratégique dans le cadre du projet Breizh Hin. Ces différents projets font l'objet de co-financement européens ou de transferts de crédits depuis les autres programmes. Le montant de masse salariale estimé pour ces 6 contrats en année pleine est de l'ordre de 360 k€.

Par ailleurs, l'évolution de certaines missions de la collectivité nécessite de faire évoluer des supports de poste en modifiant leur fléchage ou catégorie de référence. Il est ainsi proposé de transformer 3 supports de catégorie B en catégorie A et 7 supports de catégorie C en catégorie B. Les surcoûts de masse salariale en année pleine sont respectivement évalués à 54 k€ pour les 3 supports transformés en catégorie A et 42 k€ pour les 7 supports transformés en catégorie B.

Pour l'ensemble de ces créations et transformations de poste et au vu des crédits disponibles sur 2020 il n'est pas nécessaire d'inscrire de crédits complémentaires lors de cette décision modificative.

→ Tableau des emplois au 01/08/2020

Grade de fléchage		Total 01/03/2020	Créations DM2	Mouvements s DM2	Total DM2	Total 01/08/2020
<b>Emplois fonctionnels</b>						
	Directeur général des services	1				1
	Directeur général adjoint	5				5
<b>Catégorie A</b>						
<b>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</b>						
	Administrateur général/Ingénieur général	1				1
	Administrateur hors classe Ingénieur hors classe	28				28
	Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Ingénieur hors classe	26				26
	Directeur (grade en voie d'extinction) Attaché principal Ingénieur principal	138		1	1	139
	Attaché Ingénieur	349		2	2	351
<b>Filière culturelle</b>						
<b>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</b>						
	Conservateur en chef	3				3
	Conservateur du patrimoine	2				2
<b>Cadre d'emplois des bibliothécaires</b>						
	Bibliothécaire	2				2
<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</b>						
	Attaché de conservation du patrimoine	9				9
<b>Filière médico-sociale</b>						
<b>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</b>						
	Médecin hors classe	3				3
<b>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</b>						
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4				4
<b>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)</b>						
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2				2
<b>Catégorie B</b>						
<b>Filière administrative</b>						
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</b>						
	Rédacteur principal de 1ère classe	236		4	4	240
	Rédacteur principal de 2ème classe	2				2
<b>Filière culturelle</b>						
<b>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</b>						
	Assistant de conservation principal de 1ère classe					
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					
<b>Filière technique</b>						
<b>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</b>						
	Technicien principal de 1ère classe	141				141
	Technicien principal de 2ème classe	3				3
	Technicien	210				210
<b>Catégorie C</b>						
<b>Filière administrative</b>						
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</b>						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	285		-5	-5	280
<b>Filière technique</b>						
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</b>						
	Agent de maîtrise principal					
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</b>						
	Adjoint technique principal de 1ère classe	306		-2	-2	304
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</b>						
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773				773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539				1539
<b>Hors filière</b>						
<b>Emplois de Cabinet</b>						
	Emplois de Cabinet	11				11
<b>Emplois de groupes d'élus</b>						
	Emplois de groupes d'élus	19				19
<b>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</b>						
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10				10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180				180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30				30
<b>Sous Total</b>		<b>4318</b>				<b>4318</b>
<b>Autres</b>						
	Contrats de projet		6		6	6
	Contrats d'apprentissage	55				55
	Emplois d'avenir	30				30
<b>Total</b>		<b>4403</b>				<b>4409</b>

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF

Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20\_DFE\_SBUD\_09-BF



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---

Juin 2020 - Conception : Direction de la communication/Région Bretagne - Imprimé par l'Atelier de reprographie/Région Bretagne